



FÉDÉRATION NATIONALE AUTONOME DES PUPILLES DE LA NATION
ET ORPHELINS DE GUERRE
Solidarité - Mémoire – Fraternité

Anne CHALONS
Officier de la Légion d'honneur
Présidente Nationale

Dole le 26 octobre 2020

Madame Geneviève Darrieussecq
Ministre déléguée auprès de la ministre des armées
37, rue de BELLECHASSE
75007 Paris

Madame la ministre,

Dix lieux de la mémoire nationale et 275 nécropoles perpétuent la mémoire des conflits contemporains et sont sous la responsabilité et la gestion du ministère des armées.

Les pupilles de la nation et Orphelins de guerre sont un public qui, à l'occasion de leurs sorties, devraient pouvoir être accueillis gratuitement en ces lieux puisque ressortissants de l'ONACVG

Par la présente, je vous sollicite pour que la présentation de leurs cartes de pupille et Orphelins leur ouvre le droit à la gratuité de la visite

Espérant que cette demande retiendra toute votre attention, veuillez agréer, Madame la ministre l'expression de mes sentiments respectueux

La Présidente,

Anne Chalons

Rappel :

Les hauts lieux de la mémoire nationale du ministère des armées :

- Le cimetière national de Notre-Dame-de-Lorette (Pas-de-Calais)
- Le cimetière national de Fleury-devant-Douaumont et la tranchée des baïonnettes (Meuse)
- L'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof (Bas-Rhin)
- Le Mont-Valérien (Hauts-de-Seine)
- Le mémorial des Martyrs de la Déportation de l'île de la Cité (Paris)
- Le mémorial de la prison de Montluc (Rhône)
- Le mémorial du débarquement allié de Provence au Mont-Faron (Var)
- Le Mémorial des guerres en Indochine (Var)
- Le Mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie (Paris)
- Le monument aux morts en opérations extérieures (Paris)